

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 21  
Votants : 28  
Date de la convocation : 14 mars 2006



N°20

L'an deux mille six et le vingt et un du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : M<sup>me</sup> SANTONJA, M. COMBE, M<sup>me</sup> LABORDE, M. ELLUL, M<sup>me</sup> ROMERO, MM CONTE, OUSSET, ALLOUCHE, M<sup>me</sup> DE HULLESSEN, MM SAUVAN, CHARRIERE, BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, M<sup>mes</sup> RAMON BOTONNET, BOUQUET, M. MORENO, M<sup>me</sup> POUZOULET, MM FEVRIER, BOUSQUEL, M<sup>me</sup> PETARD.

**PROCURATIONS** : M<sup>me</sup> GARCIA en faveur de M<sup>me</sup> ROMERO  
M. ROUANET en faveur de M. BOUISSEREN  
M<sup>me</sup> CARRETIER en faveur de M<sup>me</sup> DE HULLESSEN  
M<sup>me</sup> PETIT en faveur de M. MORENO  
M<sup>me</sup> FONS VINCENT en faveur de M<sup>me</sup> LABORDE  
M<sup>me</sup> HARO en faveur de M. FEVRIER  
M<sup>me</sup> AZEMAR en faveur de M. BOUSQUEL

**ABSENT** : M. ALBARIT

### **DEMANDE DE CREATION D'UNE ZAD**

**(Zone d'aménagement différé) AU LIEU DIT "NAUSSARGUES"**

#### **Rapporteur : Monsieur COMBE**

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 210-1 et L 212-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 212-1 et suivants, R 213-1 et suivants,

Considérant que la population de Juvignac connaît une croissance démographique récente, et que les perspectives d'évolution pour les prochaines années sont en augmentation car la commune s'inscrit dans une dynamique de développement à l'échelle de l'agglomération de Montpellier, que cet afflux de population engendre une pression foncière, et va générer de nouveaux besoins en équipements et en services

Considérant qu'il est de l'intérêt général de la commune d'appréhender en amont cette augmentation démographique.

Considérant qu'il est dès lors nécessaire de mettre en place une typologie de logements diversifiés associant habitat individuel, collectif et logements sociaux, sur la base de 2000 logements échelonnés sur 10 à 15 ans, ainsi que de prévoir une aire d'accueil pour les gens du voyage.

Considérant qu'il est également nécessaire de mettre en place des équipements et des services de proximité, ainsi que des parcs urbains, et qu'il est prévu d'y réaliser un secteur ludique.

Considérant qu'il est de l'intérêt général de trouver de nouveaux terrains à urbaniser, et que le lieu envisagé est le secteur de Naussargues

Considérant que ce secteur, situé à l'Ouest de la commune, a été identifié comme site potentiel d'urbanisation par le SCOT de l'Agglomération de Montpellier, et que ces terrains seront desservis par les réseaux d'eau potable et d'eaux usées, ainsi que par les transports en commun, et un réseau de chemins piétons et pistes cyclables, les reliant au centre ville de la commune.

Considérant que le secteur de Naussargues, d'une superficie de 161 ha, consiste en un projet de création d'un nouveau quartier à long terme, avec un aménagement d'ensemble de qualité, qui justifie cette superficie de par les nombreux programmes envisagés, et énumérés ci-dessus.

DEMANDE

La création d'une zone d'aménagement différé au lieudit « Naussargues », sur l'ensemble des terrains délimités sur le plan joint en annexe, et représentant une superficie de 161 ha en vue d'y créer une réserve foncière pou y réaliser une politique locale de l'habitat et des équipements collectifs.

Le titulaire du droit de préemption sera la commune de Juvignac.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. COMBE à l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire

*[Handwritten signature]*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le .....23/03/06.....  
et publication  
le .....23/03/06.....